

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Léna Strasser, Xhevrie Osmani, Badia Luthi, Helena Verissimo de Freitas, Nicolas Clémence, Jocelyne Haller, Amanda Gavilanes, Salika Wenger, Sylvain Thévoz, Glenna Baillon-Lopez, Caroline Marti, Nicole Valiquer Grecuccio, Alessandra Oriolo, Boris Calame, Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, Didier Bonny, Esther Schaufelberger, Thomas Wenger, Yves de Matteis*

*Date de dépôt : 8 février 2021*

## **Proposition de motion**

### **Soutenir plutôt que punir : pour un changement de philosophie et de pratiques à l'office cantonal de l'emploi**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la profonde crise sanitaire, économique et sociale ;
- l'augmentation rapide du chômage ;
- les nombreux secteurs de l'économie fermés ou durement touchés ;
- le nombre excessif de demandes d'emploi que doivent présenter chaque mois les personnes au chômage ;
- les sanctions toujours plus lourdes et nombreuses infligées aux chômeurs et chômeuses par l'office cantonal de l'emploi (ci-après OCE) à Genève ;
- les conséquences humaines dramatiques de l'inaptitude (objective et subjective) à l'emploi,

invite le Conseil d'Etat

pour ce qui concerne l'OCE à Genève :

- à mettre un terme à la politique qui consiste à contrôler et punir avant d'aider et soutenir ;

- à redonner une approche humaine et bienveillante à l’accompagnement des personnes au chômage dans une optique de pertinence des recherches d’emploi plutôt que de quantité absolue ;
- à mettre tout en œuvre pour permettre aux personnes en recherche d’emploi, notamment dans les domaines fortement impactés par la situation sanitaire, d’être accompagnées dans une reconversion professionnelle.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Alors que la crise sanitaire, économique et sociale qui frappe Genève se prolonge, de nombreuses personnes qui sont au chômage connaissent une situation de plus en plus difficile.

Les relations avec l'office cantonal de l'emploi à Genève (ci-après l'OCE) sont toujours plus marquées par une dynamique de contrôle et de répression alors que la mission première devrait être caractérisée par un soutien et un accompagnement de qualité.

Sur le plan purement administratif, alors que des pans entiers de l'économie sont fermés ou durement touchés par la crise, les personnes qui sont au chômage sont contraintes de produire des demandes d'emploi en nombre, alors même que les offres et les engagements se font toujours plus rares.

Si la personne au chômage ne parvient pas à faire la preuve d'un nombre de demandes suffisamment élevé, une sanction est infligée. Les derniers chiffres montrent que Genève punit toujours plus sévèrement, sans manifestement tenir compte du contexte tant individuel que sociétal.

Plusieurs sanctions peuvent conduire à une décision d'inaptitude à l'emploi, ayant pour conséquence la fin du droit aux prestations de chômage. Il semble que ces décisions sont prononcées par l'OCE de manière toujours plus fréquente, avec pour conséquence de pousser ces personnes à l'aide sociale plutôt que de les accompagner vers une insertion durable.

Par conséquent, les auteur-e-s de cette motion invite le Conseil d'Etat à agir auprès de l'OCE afin de mettre un terme à cette politique qui consiste à contrôler et punir avant d'aider et soutenir. L'objectif est de redonner une approche humaine et bienveillante dans l'accompagnement des personnes au chômage, de privilégier la durabilité dans l'insertion plutôt que le court terme, et la qualité plutôt que la quantité.